

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 18 Septembre 2023

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mrs DAUDRE Antoine, HELAINE Francis et LEGAY Patrick, excusés.
Mme IDE TRUFFIER Virginie est arrivée en cours de séance.

Ordre du jour :

- Demande de relais sur subvention
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2022
- Passage au Compte Financier Unique (CFU)
- Questions diverses

1/ Demande de relais sur subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux écritures de transfert du budget eau au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, la commune connaît un problème de trésorerie, en effet la subvention FNADT a été comptabilisée 2 fois dans les comptes.

Une demande de remboursement a donc été adressée au SIEP, ce dernier devant délibérer, la situation ne sera régularisée que fin novembre début décembre.

En ce qui concerne les travaux de vidéo protection, monsieur le Maire rappelle que lorsqu'une subvention a été attribuée à la commune, il faut fournir une facture acquittée pour la percevoir. Or, de ce fait, la commune n'a plus les fonds pour payer SOMMENUMERIQUE.

Aussi, monsieur le Maire propose d'avoir recours à un prêt relais sur subvention et TVA, le temps que la situation se remette.

4 établissements bancaires ont donc été contactés : le crédit agricole, la caisse d'épargne, la banque postale et le crédit mutuel.

Après délibérations, Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de souscrire un prêt relais TVA et subventions auprès de l'établissement le mieux disant.

2/ Compte Financier Unique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'habituellement lors du vote du budget, il convient, préalablement, de voter le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif de la Commune. Etant ici précisé que ces 2 documents sont identiques. Une expérimentation est en cours, celle du Compte Financier Unique, qui comme son nom l'indique permettra de voter un seul et même document. La candidature de la commune a été retenue pour faire partie de cette expérimentation.

Après délibérations, le conseil municipal accepte d'expérimenter le compte financier unique.

3/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) 2022

Monsieur le Maire informe que cette année il convient de voter le dernier RPQS de la Commune et le 1^{er} du SIEP du Santerre.

Concernant la Commune, en 2022, on comptait 180 abonnés pour 325 habitants. Le volume total prélevé est de 25 950 m³ dont 15 000m³ pour la Commune.

Le prix était de 1,30€/m3.

Après délibérations, l'assemblée décide d'adopter le RPQS 2022 de la Commune de BRIE.

En ce qui concerne le SIEP du Santerre, on dénombre 82 communes adhérentes, 664 Km de réseau.

Le rendement est de 83,96 %, des travaux sont en cours afin de diminuer les fuites et pertes d'eau.

Après délibérations, l'assemblée décide d'adopter le RPQS 2022 du SIEP du Santerre.

4/ Questions diverses

* D88 : Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Conseil Départemental une notification de subvention concernant les travaux de sécurisation de la D88, à savoir 11 356 € au titre des amendes de police et 5 860 € au titre de l'aménagement des abords de route départementale.

* église : Monsieur DECOSTER, vice-président du Conseil Régional a adressé à la Mairie une lettre de remerciement concernant sa venue lors des journées du patrimoine.

Ce même jour, Mme KUMM avait annoncé une enveloppe supplémentaire de 120 000 euros pour les travaux de réhabilitation de l'église. Or, il s'avère que pour bénéficier de ces fonds il faut s'engager à faire les phases 4 et 5 (donc intérieur compris) et un tel engagement n'est pas concevable financièrement en l'état actuel des choses. Actuellement, nous sommes certains de faire les phases 1 et 2, pour le reste nous attendons.

Monsieur le Maire a contacté le Conseil Départemental, afin de trouver une solution pour percevoir ce financement, nous attendons leur retour.

Aujourd'hui une maquette de la sculpture a été faite, elle laisse entrevoir une superbe réalisation. Cette dernière mesurera près de 3 mètres, pèsera 3 tonnes et sera réalisée en pierre savonnière.

* PLUi : Suite au dernier conseil communautaire, il a été demandé aux différents conseils municipaux d'émettre un avis sur le projet de PLUi. Les documents vont être prochainement adressés en Mairie.

Monsieur le Maire propose de les transmettre aux conseillers puis de se réunir en commission afin d'échanger sur le sujet. La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil municipal qui aura lieu avant fin novembre.

Certains points méritent une attention particulière, notamment, la gestion des eaux pluviales, ainsi que la zone d'activités.

La séance est levée à 19h45.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

